



GRAND CONSEIL

GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD



**Rapport sur la Conférence des Présidents APF Région Europe
Athènes, Grèce, du 14 au 16 avril 2019**

**Rapport sur la 45^{ème} Assemblée Plénière de l'APF
Abidjan, Côte d'Ivoire, du 5 au 9 juillet 2019**

**Rapport sur la XXXII^{ème} Assemblée Europe de l'APF
Delémont, Jura, du 13 au 16 novembre 2019**

Laurence Cretegny, députée
Présidente de la Section Vaud de l'APF 2017-2019

Madame la Présidente du Grand Conseil,
Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Ci-dessous vous trouverez les rapports, cités en titre, sur les diverses séances auxquelles les délégations de la section Vaud de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ont participé en 2019.

Il est à relever que la section vaudoise, par l'intermédiaire du Secrétariat général du Grand Conseil, a apporté sa contribution, sous forme d'un questionnaire, à un rapport demandé par le Président de l'APF, **M. François Paradis**, et le Président de l'Assemblée nationale française, **M. Richard Ferrand**, sur le thème des « **Centres d'accueil du public, existants ou en projet, dans les parlements de l'espace francophone** »

Les réponses de la section vaudoise à ce questionnaire sont jointes en annexe de ce rapport d'activité.

* * * * *

Conférence des Présidents de l'APF - Région Europe, 14-16 avril 2019, Athènes, Grèce



La section vaudoise de l'APF était représentée par sa Présidente, **Laurence Cretegy** (photo ci-dessous), ainsi que par **Yves Robert**, secrétaire administratif de la section.



Conférence des Présidents, Palais du Parlement, Salle de Sénat, lundi 15 avril

Propos introductifs :

- Ouverture des travaux par **M. Jean-Paul Wahl**, Chargé de mission Europe de l'APF qui rappelle que le concept de démocratie a été inventé il y a 2'500 ans, en Grèce. Il rappelle que dans la Grèce antique, l'agora a d'abord désigné la réunion de l'ensemble du peuple ou du Conseil d'une cité pour l'exercice de leurs droits politiques, avant de désigner la place publique qui porte le même nom.
- Intervention de **M. Georgios Varenos**, Vice-Président du Parlement Hellénique :
 - la Francophonie est force d'équilibre culturel !
 - L'enseignement du français est important, mais la langue et la culture sont indissociables.
 - La Grèce est devenue le 56^{ème} membre de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) à Bucarest, en 2006. La Grèce croit à une Europe qui parle d'une voix unique... mais pas dans une langue unique !
 - Il rappelle que Marseille a été fondée en 600 av J.-C. par des grecs. La Grèce a donc été longtemps francophone.
 - Des écoles françaises existent en Grèce depuis 1846.
 - En septembre 2019, Athènes accueillera le 3^{ème} Congrès européen des professeurs de français.
- Intervention de **Mme Sia Anagnostopoulou**, Ministre déléguée aux Affaires étrangères de la République Hellénique:
 - L'APF contribue à renforcer les liens de l'espace francophone et de la démocratie.
 - L'APF est nécessaire face à la résurgence des nationalismes : il faut rester solidaires !!

Thème abordé : « La Francophonie en Grèce ».

- Une dizaine d'intervenants se sont exprimés sur l'usage du français en Grèce au niveau institutionnel et dans divers domaines d'activité. A l'école, la 1^{ère} langue étrangère est l'anglais et la 2^{ème}, à choix, se répartit entre le français (51%) et l'allemand (49%). L'usage du français résulte d'un choix culturel, l'allemand, d'un choix économique. Il est à noter une importante baisse de la demande de mobilité étudiante depuis la crise financière qui a débuté en 2008.
- **M. Pierre-Yves Turellier**, Attaché de coopération éducative auprès de l'Institut Français de Grèce a présenté le travail de cet Institut créé en 1907 et qui promeut de nombreuses coopérations artistiques, au sens large : arts visuels, cinéma, architecture, etc... En plus d'Athènes, l'Institut possède trois autres antennes, à Larissa, Patras et Thessalonique.
- **M. Petros Aggelidis**, maire de la ville de Serres a parlé des importantes coopérations avec la ville française de Fosses, avec laquelle elle est jumelée depuis 1987.

Suivi de la déclaration de Bucarest (voir rapport d'activité 2018)

- **M. Jean-Paul Wahl**, Chargé de mission Europe à l'APF communique quelques informations en lien avec la Déclaration de Bucarest (voir rapport d'activité 2018) et présente le pré-rapport de **M. Bruno Fuchs**, député français, ainsi que les « Recommandations de la mission parlementaires » :

RECOMMANDATIONS DE LA MISSION PARLEMENTAIRE :

1. Exprimer une volonté politique forte :

- 1.1. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'UE doivent réaffirmer clairement leur attachement au multilinguisme dans les institutions européennes et leur ferme volonté de combattre l'hégémonie de l'anglais.
- 1.2. Ils doivent fixer l'objectif de réduire la part de l'anglais au sein des institutions européennes à 50 % d'ici trois ans et à 30 % d'ici à la fin du mandat de la prochaine Commission européenne.

2. Exiger le respect du droit :

- 2.1. Exiger le strict respect du règlement n° 1/158 qui définit 24 langues officielles et de travail dans l'UE.
- 2.2. Introduire un recours auprès de la CJUE (Cour de Justice de l'UE) pour non-respect du droit.
- 2.3. Dénoncer systématiquement les manquements.
- 2.4. Créer dans chaque Etat membre de la Francophonie un poste de conseiller chargé du suivi du respect du multilinguisme au sein des institutions.
- 2.5. Coordonner le réseau de suivi ainsi créé.
- 2.6. Créer un guichet unique pour recueillir les plaintes et manquements.
- 2.7. Créer un organe de contrôle chargé de veiller au strict respect du règlement (commissaire, vice-président, médiatrice ou autre en charge du multilinguisme).

3. Promouvoir le plurilinguisme au sein des organes, agences et programmes européens :

- 3.1. Encourager les personnels européens à s'exprimer et écrire en priorité dans leur langue maternelle.
- 3.2. Exiger de chaque institution européenne, dans un délai de trois ans, la mise en place d'un système de langues pivots sur le modèle mis en place à la CJUE.
- 3.3. Fixer des objectifs chiffrés de production des documents dans chaque langue et de traduction au prorata du nombre de locuteurs correspondants dans l'UE.
- 3.4. Imposer aux représentants officiels de s'exprimer dans leur langue maternelle.
- 3.5. Exiger des eurodéputés qu'ils s'expriment dans leur langue et interrogent les futurs commissaires européens sur leurs capacités linguistiques et leur volonté de mettre en oeuvre le plurilinguisme.
- 3.6. Redonner dans le programme Erasmus+, devenu un outil d'apprentissage de l'anglais, une place significative à l'apprentissage des langues de l'UE.
- 3.7. Augmenter les budgets de traduction et d'interprétation des institutions européennes.

4. Faire du français, langue d'intégration, une langue à usage professionnel dans les institutions européennes :

- 4.1. Exiger le maintien du plurilinguisme dans les concours EPSO.
- 4.2. Utiliser le levier de la formation linguistique pour doter le français langue d'intégration d'une dimension professionnelle.

5. Mobiliser l'OIF et l'APF :

- 5.1. L'OIF doit faire de la lutte contre l'anglicisation sa priorité.
- 5.2. Structurer un groupe de pression politique, diplomatique, médiatique et économique au sein des institutions européennes.
- 5.3. Mettre en oeuvre le plaidoyer d'Erevan.
- 5.4. Organiser un événement francophone majeur à Bruxelles.

6. Définir une stratégie européenne du multilinguisme :

- 6.1. Dresser un état des lieux de l'application du règlement n° 1/1958.
- 6.2. Organiser un débat public transparent sur la politique linguistique de l'UE.
- 6.3. Etablir une stratégie pour une nouvelle politique du multilinguisme en Europe.

7. Redéfinir le projet européen sur la base du multilinguisme :

- 7.1. Retrouver l'europanisme du projet européen implique le multilinguisme.
- 7.2. Mener toute discussion ou négociation avec les pays tiers dans leur langue si celle-ci est langue officielle de l'UE.
- 7.3. Arrimer l'Afrique, réservoir de la Francophonie, à l'Europe.
- 7.4. Lancer ou promouvoir une chaîne francophone à destination de l'Afrique.
- 7.5. Créer une banque eurafricaine de développement.

Dans son allocution, **M. Fuchs** rappelle que dans l'Union Européenne, le 84% des textes sont en anglais... et environ 2% en français ! Il n'y a plus de multilinguisme dans l'UE. Avec le Brexit, l'Union ne compte plus de pays dont la langue officielle est l'anglais (l'Irlande et Malte n'avaient pas signé pour l'anglais).

M.Fuchs insiste pour que l'UE communique avec les pays membres dans leur langue.

Suivi des résolutions adoptées lors de la Session Monde de Québec, en 2018 :

M. Jacques Krabal, secrétaire général parlementaire de l'APF rappelle que beaucoup de résolutions ont été adoptées lors de la session Monde de Québec (<http://apf-francophonie.org/>-

[44e-session-.html](#)) mais que le plus important est désormais le suivi dans les Parlements. Actuellement, il est très difficile de savoir ce qui a été fait.

Mme Cretegnny remercie **M. Krabal** pour son intervention qui suit le vœu du canton de Vaud et suggère qu'un simple lien sur le site de l'APF pourrait aider à savoir où en sont le traitement de ces textes (nb : à ce jour, rien n'a été fait).

Préparation de la 32^{ème} Assemblée Régionale Europe :

M. Pierre-André Comte, Président de la section jurassienne, confirme l'organisation de la prochaine Assemblée à Delémont, du 14 au 16 novembre 2019. Deux thèmes y seront abordés : **« Le droit d'autodétermination des peuples comme principe juridique : état de la situation en Europe »** et **« La démocratie directe et l'initiative citoyenne dans le processus législatif »**.

Une visite du Parlement grec a clôturé cette journée.

Le lendemain, c'est une visite de l'Acropole et de son musée (dessiné par l'architecte suisse Bernard Tschumi), ainsi qu'une visite du port du Pirée qui ont mis fin à cette réunion des Présidents 2019.



45^{ème} Assemblée Plénière de l'APF, Abidjan

La section vaudoise de l'APF était représentée par une délégation emmenée par son Vice-Président, **M. Daniel Trolliet**, ainsi que 2 autres membres : **M. Philippe Cornamusaz** et Mme **Myriam Romano-Malagrifa**, accompagné par le secrétaire administratif de la section, **M. Yves Robert**.



De gauche à droite : Y. Robert, M. Romano-Malagrifa, Philippe Cornamusaz et Daniel Trolliet

La 45e Assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est tenue à l'Hôtel Ivoire, les 8 et 9 juillet 2019. Cette rencontre, placée sous le thème « **Parlements et renforcement de la démocratie** », a réuni près de 300 parlementaires de 51 sections de l'APF.

En amont de l'Assemblée plénière, les membres du Bureau se sont réunis le 5 juillet. La réunion du Réseau des femmes parlementaires et la toute première réunion du Réseau des jeunes parlementaires ont eu lieu les 6 et 7 juillet. Suite aux travaux des quatre commissions permanentes de l'APF le 7 juillet, les délégations ont assisté à la cérémonie officielle d'ouverture où elles ont pu entendre **M. Jean-Marc Yavé**, maire de Cocody, **M. Amadou Soumahoro**, Président de l'Assemblée nationale ivoirienne, **M. François Paradis**, Président de l'Assemblée nationale du Québec et Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, **Mme Louise Mushikiwabo**, Secrétaire générale de la Francophonie, ainsi que **M. Daniel Kablan Duncan**, Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire.

Les parlementaires ont officiellement approuvé l'adhésion de l'Assemblée de la Polynésie française, en tant que membre de l'APF, et le changement de statut de l'Assemblée nationale de la République de Serbie, d'observateur à membre associé.

Après avoir longuement échangé avec la Secrétaire générale de la Francophonie - qui a confirmé le rôle majeur de l'APF comme Assemblée consultative de la Francophonie - l'Assemblée plénière a examiné et adopté le rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire, **M. Jacques Krabal** (député, France), ainsi que le nouveau cadre stratégique de l'APF 2019-2022.

Elle a également entendu **M. Lassina Zerbo**, Secrétaire exécutif de l'OTICE, ainsi que **Mme Françoise Vanni**, Directrice des relations extérieures du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le débat général, sur le thème : « Parlements et renforcement de la démocratie », introduit par le **Professeur Yacouba Konaté**, a permis aux parlementaires d'échanger des informations sur les bonnes pratiques démocratiques.

Les parlementaires ont par ailleurs adopté 13 résolutions, portant notamment sur la situation politique en Haïti, la gouvernance du numérique, la corruption comme obstacle au développement économique, la mobilité étudiante, la reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les besoins en santé des femmes et des filles réfugiées, la traite des êtres humains, ainsi que - pour la première fois - deux propositions de loi cadre sur l'enregistrement obligatoire, gratuit et public des naissances ainsi que sur la protection des données personnelles.

L'Assemblée plénière a enfin procédé par acclamation à l'élection, pour les deux prochaines années, des titulaires aux postes de responsabilité de l'APF. **M. Amadou Soumahoro**, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, a été élu Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et **M. Darrell Samson**, député canadien, Premier Vice-Président.

Tous les documents de la session sont consultables via ce lien :

<http://apf-francophonie.org/-45e-session-418-.html>

Réseau des femmes parlementaires

Rapport de séance de Myriam Romano Malagrifa

« Le Réseau œuvre à renforcer la place et le rôle des femmes dans les Parlements membres et dans les organisations internationales, favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires et, enfin et surtout, à contribuer à la défense des droits de la femme et de l'enfant. »

Le réseau est présidé encore pour cette session par **Mme Lydienne Epoube**, députée, Cameroun.

Une nouvelle présidente lui succédera en la personne de **Mme Maryse Gaudreault**, députée, Québec.

Le Réseau organise des actions de coopération et des séminaires spécifiquement dédiés aux femmes, le dernier en date traitait du leadership en politique.

Antonia Ngabala Sodonon, Représentante Résidente ONU-Femmes, a fait état de son rapport sur la situation des droits des femmes et des filles en Côte-d'Ivoire, en ce qui concerne l'égalité devant la loi et la stratégie mise en place d'ici 2030. Elle relève que les femmes subissent des lois discriminatoires face au mariage, aux impôts, aux héritages, à l'entrepreneuriat, aux comptes bancaires, à la nationalité, etc... Pourtant, les instruments juridiques existent mais ne sont pas respectés (Déclaration universelle des droits de l'Homme : tout le monde est égal devant le droit). La stratégie porte sur 100 pays et se base sur 12 actions prioritaires comme notamment l'implication des femmes des chefs d'Etat, la vulgarisation des lois auprès des femmes rurales et des chefs traditionnels, agir sur les lois qui ont des dispositions discriminatoires, lutter contre les mariages précoces et les mutilations génitales.

Lors de cette journée, le Réseau des femmes parlementaires de l'APF a travaillé sur divers thèmes : l'autonomisation des femmes à l'ère du numérique, la cyberviolence envers les femmes et les enfants, les besoins en santé des femmes et des filles réfugiées, la traite transnationale des femmes et des filles dans l'espace francophone ainsi que la protection sociale et l'autonomisation économique des femmes.

Il a donné lieu aux propositions de résolutions suivantes :

1. « Les femmes de l'espace francophone et le numérique : une opportunité à saisir, des dangers à éviter », **Mmes Bénédicte Peyrol et Stéphanie Kerbarh**, députées, France :
 - Les femmes apparaissent plus comme des utilisatrices passives des outils numériques que comme des conceptrices ;
 - Les innovations technologiques inventées et produites dans ce secteur fortement masculinisé façonnent un monde où les femmes ne prennent pas part ;
 - Des plans de formation au numérique dès le plus jeune âge, sans distinction de genre et tout au long de la vie.
2. « Les besoins en santé des femmes et des filles réfugiées », **Mme Marie-France Mégie**, Sénatrice, Canada :
 - 50% des 25,4 millions de réfugiés recensés par le HCR sont des femmes et des filles ;
 - Les réfugiées sont exposées à la discrimination sexuelle en ce qui concerne la distribution des biens et des services, elles sont vulnérables aux violences sexuelles aussi dans les camps, accèdent difficilement aux services de santé appropriés ;
 - Les femmes et les filles réfugiées ont besoin d'une protection accrue sensible à leur genre : accès à des soins de santé adaptés (gynécologie, éducation sexuelle, prévention des MST, produits d'hygiène féminine, ...).

3. « La traite transnationale des femmes et des filles dans l'espace francophone », **M.**

Mathias Raynard, Conseiller national, Suisse :

- La traite des femmes et des filles est le plus gros business après les armes et les stupéfiants. Peu de données statistiques sont disponibles, sauf dans les pays qui s'engagent contre la traite ;
- Selon les estimations des organismes internationaux, 40 millions de personnes seraient victimes de ce type d'esclavage moderne, dont 10 millions d'enfants ;
- Cela concerne tous les Etats de l'espace francophone en tant que pays d'origine, de transit ou de destination des victimes, il est nécessaire de ratifier les instruments multilatéraux de lutte contre la traite des êtres humains, renforcer la coopération, la prévention, la protection et l'aide aux victimes, la poursuite des auteurs.

La session s'est terminée par une présentation des conclusions des travaux de la Conférence internationale sur « l'éducation et la formation des filles et des femmes dans les pays de la francophonie » par **Mme Shelly Glover**, députée à la Chambre des Communes, Bruxelles. Il existe une progression dans ce champ, mais nous sommes loin d'atteindre la cible, notamment si on y ajoute la difficulté à maîtriser les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), creusant le fossé numérique entre filles et garçons.

Abidjan, le 6 juillet 2019.

Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC)

Rapport de séance de Myriam Romano Malagrifa

« La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles examine les questions relatives à l'expression culturelle en langue française, l'éducation, la formation, la communication, les technologies de l'information et des communications et l'audiovisuel.

La Commission a fait de la diversité culturelle et du dialogue des cultures ses priorités. De plus, elle traite actuellement de l'éducation au développement durable, de l'éducation duale et assure un suivi constant du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales. »

Elle est présidée encore pour cette session par **M. Didier Berberat**, Sénateur, Suisse.

M. Christian Levrat, Sénateur, Suisse, est proposé pour lui succéder ; son élection se fera lors de la prochaine session Europe

En bref, lors de cette session, la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) a examiné l'usage du numérique dans les écoles, la mobilité étudiante, l'enseignement à distance ainsi que le sport et la Francophonie. Elle a fait part des échanges de la Conférence internationale sur l'éducation des filles et formation des femmes dans l'espace francophone. Elle a également auditionné l'UNICEF sur ses programmes en matière de construction de salles de classe et d'enregistrement des naissances.

La CECAC a formulé les projets de résolutions suivants :

1. La reconstitution des ressources du Fonds mondial :
 - Agir à l'occasion de la 6^{ème} Conférence (octobre 2019 – Lyon) de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour la période 2020-2022 ;
 - Ce programme a sauvé plus de 22 millions de personnes dans plus de 100 pays depuis 2002, 20% de son financement est consacré aux pays de l'espace francophone, où sévissent toujours ces trois maladies ;
 - L'objectif est d'éradiquer ces trois maladies d'ici 2030.
2. La mobilité étudiante dans la Francophonie :
 - Le cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022 soutient la mobilité des étudiant-e-s ainsi que la mise en réseaux des universités ;
 - Entre 1990 et 2011, la mobilité estudiantine est passée de 0,5 à 1,18 millions d'étudiants ;
 - Les accès aux bourses d'études et les coûts de la mobilité sont un obstacle important, cela varie s'il s'agit d'un pays développé ou en développement ;
 - Les obstacles à la mobilité estudiantine sont souvent plus difficiles à surmonter pour les femmes en raison d'une variété de facteurs socio-économiques ou culturels ;
 - L'objectif du développement durable 4 du programme 2030 des Nations Unies vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, une de ses objectifs est l'augmentation considérable du nombre de bourses d'études offertes à l'échelle mondiale aux pays en développement pour financer le suivi des études supérieures y compris la formation professionnelle ;
 - Il est demandé aux sections de l'APF de mettre en place des mécanismes encourageant la mobilité estudiantine dans la Francophonie tout en s'assurant d'offrir des incitatifs renforçant l'intérêt pour les diplômés à faire carrière dans leur pays d'origine, afin de répondre au défi que constitue l'exode des cerveaux.

3. L'usage du numérique pour l'enseignement et la formation à distance dans l'enseignement supérieur dans l'espace francophone :
 - L'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie – programme des Nations Unies, Education 2030 ;
 - Accompagner le développement de l'enseignement à distance et la dématérialisation des formations dans le supérieur ;
 - L'enseignement en langue française doit trouver son rayonnement dans l'offre numérique d'enseignement supérieur et de formations ouvertes à distance ;
 - Les universités doivent collaborer entre elles afin de proposer des formations conjointe et dématérialisées ;
 - Les Etats doivent se doter d'un cadre réglementaire adapté afin de contrôler la qualité des enseignements prodigués.
4. Les conséquences en éducation du non-enregistrement à l'état civil :
 - Selon l'UNICEF, 230 millions d'enfants de moins de 5 ans sont privés d'identité juridique faute d'enregistrement à la naissance ;
 - En l'absence d'état civil, les enfants sont exposés à des risques majeurs : abus, exploitation, violence et traite des êtres humains ;
 - En raison de l'inégalité des sexes, les femmes et les filles subissent davantage de discriminations du non-enregistrement à l'état civil ;
 - Les Etats ont l'obligation d'enregistrer tous les enfants à leur naissance, sans distinction de sexe, d'ethnie ou de religion et de fournir les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation d'un système d'enregistrement adéquat ;
 - Les sections membres de l'APF doivent adopter ou réviser les lois permettant d'assurer la gratuité, l'universalité et la confidentialité de l'enregistrement des naissances et sensibiliser les communautés à l'importance de l'enregistrement des naissances à l'état civil ;
 - Les Etats membres de l'APF doivent prendre des mesures urgentes afin que les enfants sans identité légale puissent suivre une scolarité complète, en particulier les filles.

Commission de la coopération et du développement

Rapport de séance Daniel Trolliet

L'ordre du jour est adopté et la Présidente, **Mme Angélique Goma** (Gabon) apporte ses communications.

Le compte rendu et le relevé des décisions de la réunion des 3-4 mai à Pnom Penh (Cambodge) sont adoptés.

Un tour de table permet d'entendre l'actualité économique des sections.

Exposé de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur ses actions en matière de changement climatique et de croissance verte.

Examen des projets de rapports et de résolutions sur :

- **Projet de résolution sur la corruption comme obstacle au développement** appelle les parlementaires à assumer la responsabilité d'améliorer la transparence concernant leurs

propres pratiques et celles de leur Parlement, ainsi qu'à s'unir contre la corruption et adopter des lois, programmes politiques et initiatives pour lutter contre la corruption, y compris la corruption dans le processus parlementaire. Il demande aux parlementaires d'utiliser leurs pouvoirs afin de s'assurer de l'intégrité de la gestion des finances publiques dans leurs pays ou régions.

- **Projet de résolution sur l'impact de la révolution numérique sur l'emploi dans l'espace francophone** invite les responsables politiques à accompagner les différents acteurs du marché du travail dans la recherche d'un nouvel équilibre dans la division du travail entre humains, robots et algorithmes et insiste sur la nécessité de prendre en compte les nouveaux risques psycho-sociaux liés à la transformation numérique du monde du travail et à envisager une protection sociale adaptée. Il insiste également sur la responsabilité de l'école pour orienter les enfants vers des métiers où ils seront complémentaires de l'intelligence artificielle et d'accompagner les mutations en soutenant une formation initiale et continue qui les prennent en compte.
- **Projet de résolution sur l'accès au numérique dans l'espace francophone** incite les parlementaires francophones à légiférer et à mettre en place un cadre institutionnel et des politiques favorables à un meilleur accès au numérique et demande aux gouvernements et aux parlements de l'espace francophone d'utiliser les pouvoirs à disposition afin d'assurer un accès équitable aux ressources numériques, et ce, peu importe le pays, la situation géographique, le statut économique, l'âge ou le genre.

Des communications et discussions ont eu lieu sur **les pertes et le gaspillage alimentaire, le transport et le tourisme comme source de développement, les avenues de coopération internationales en matière de changements climatiques et le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'OMC.**

Des échanges ont eu lieu sur les travaux futurs de la commission en particulier, **occupation et la vitalité des territoires ruraux**, le suivi des résolutions adoptées lors des sessions de Luxembourg (2017) et Québec (2018), ainsi qu'un point sur **la question des enfants sans identités.**

La séance s'est terminée par des informations sur les prochaines élections au sein de la Francophonie, les questions qui seront adressées à la Secrétaire Générale de la Francophonie, aux points divers et à la date et lieu de la prochaine réunion de travail (Vaud ne participe pas, uniquement aux plénières).

Le rapporteur
Daniel Trolliet
Député
Avenches

Commission politique

La section vaudoise n'avait pas de représentant dans cette commission. Ci-dessous, le lien vers le rapport établi :

http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/11.3_cap_rapport_sur_la_legislation_de_protection_des_donnees_personnelles_dans_l'espace_francophone.pdf

Commission des affaires parlementaires

Rapport de séance Philippe Cornamusaz

La Commission des affaires parlementaires (ci-après : la Commission) a pour fonctions d'examiner les questions parlementaires d'intérêt commun, les orientations générales de la coopération interparlementaire, les questions juridiques dans l'espace francophone, les droits et libertés, ainsi que le développement de la démocratie.

La Commission analyse les rapports de suivi de programmes de coopération menés conjointement avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Ces programmes visent à aider la mise en place et le renforcement des institutions démocratiques.

La Commission s'est réunie en deux demi-journées en présence d'une cinquantaine de parlements représentés.

En ouverture, chaque délégation a présenté son parlement, son gouvernement, son mode d'élection et la durée de ses législatures. Ce tour d'horizon mondial fut fort intéressant et diversifié.

La Commission a vivement applaudi les propos de la délégation vaudoise lorsqu'elle a précisé que le gouvernement comptait en son sein une majorité de femmes avec cinq représentantes sur les sept membres qui le composent.

Ensuite, la Commission a examiné deux résolutions de lois cadres et pris acte d'un rapport.

La première loi cadre qui a été étudiée instaure en huit articles l'enregistrement obligatoire, gratuit et public des naissances, ainsi que la reconnaissance juridique des enfants sans identité.

Pour information, environ 250 millions d'enfants de moins de cinq ans vivent dans le monde sans identité. L'enregistrement des naissances et la délivrance d'un document attestant de la naissance sont des droits fondamentaux, nécessaires pour faire de l'individu un sujet de droit.

L'absence d'état civil est un handicap pour toutes les étapes de la vie et expose davantage à l'exclusion, la discrimination, la violence, l'exploitation et les trafics en tous genres. Par ailleurs, cette absence d'état civil ne permet pas aux états d'établir, faute de suivi, des registres fiables et des politiques planifiées dans les domaines suivants : éducation, santé, logement, emploi, etc. En termes de démocratie, la mise en œuvre et le suivi des registres d'état civil permettent également l'établissement de listes électorales incontestables.

La deuxième loi cadre qui a été examinée est relative à la protection des données personnelles dans l'espace francophone.

La protection des données est devenue un thème central dans notre monde numérisé. Les données sont omniprésentes et leur collecte est en croissance exponentielle. Néanmoins, cette science des données n'est viable que si elle repose sur un cadre juridique sécurisé, permettant au citoyen un contrôle maximal de ses données et une transparence totale sur l'usage qui en est fait.

En outre, la commercialisation massive des données personnelles impose un suivi et une surveillance publique, garantissant au citoyen qu'il soit informé des démarches commerciales en toute transparence et qu'il y consente. Cette loi comporte dix articles et la Commission a pris acte du rapport y relatif.

Ces deux lois cadre ont été approuvées lors de la séance plénière de l'Assemblée parlementaire.

Visite du Centre Onésime, le 6 juillet

Le samedi 6 juillet, alors que **Mme Myriam Romano-Malagrifa** participait au Réseau des femmes parlementaires, le reste de la délégation vaudoise s'est rendue dans le petit village de Taboïen, à environ 125 kms d'Abidjan pour visiter le « *Centre Onésime* », *réhabilitation par la formation agricole et la promotion des liens familiaux*, mené par l'association Chryzalid (ONG vaudoise basée à Vevey) en partenariat avec la Fraternité Nationale des Prisons de Côte d'Ivoire, et également cofinancée par la Fedevaco (Fédération Vaudoise de Coopération): (<http://chryzalid.org/projets/en-cours/cote-divoire/>)

Le projet a pour objectif la construction et le démarrage d'un centre de réinsertion pour mineurs en conflit avec la loi. Le projet se base sur le constat que les mineurs sortis de prison manquent de prise en charge et de possibilité d'accueil dans les centres spécialisés existants. Au-delà de la construction et de la mise en place d'un site agricole, les moyens mis en œuvre sont la formation pratique de 9 mois dans le domaine de l'agriculture et de la pisciculture, l'accompagnement socio-éducatif et la médiation familiale. Une aide au démarrage d'une activité agricole est prévue à la sortie. Les bénéficiaires sont les mineurs en conflit avec la loi sortant des Centre d'Observation pour Mineurs (COM), les enfants de détenus défavorisés et déscolarisés et les mineurs sous mandat de dépôt. Le projet a démarré en mars 2018 et devrait se terminer début 2021.

Lors de notre visite, nous avons pu nous rendre compte de l'avancement des travaux, illustré par les quelques photos suivantes :







A son retour en Suisse, la délégation a invité des membres de l'Association Chrysalid, dont **M. Jean Paul Reichenbach**, son Président, ainsi que M. le député **Pierre Zwahlen**, président de la Fedevaco, pour échanger lors d'un repas pris à la Buvette du Grand Conseil.

Visite du Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoires (CSRS), le 10 juillet

Le Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire (CSRS) est placé sous la double tutelle des deux ministères chargés de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire et en Suisse, cosignataires d'une convention de coopération scientifique entre les deux pays.

Ses Domaines d'Activités Principales (DAP) sont :

Biodiversité animale, Ethologie et Services écosystémiques ;
Biodiversité végétale et Bio-productions ;
Risques environnementaux et sanitaires ;
Mode de vie, et transition nutritionnelle ;
Durabilité des systèmes de production agricole et Sécurité alimentaire ;
Santé humaine et santé animale ;
Systèmes sociaux ;
Economie de l'Environnement et du Développement local.

Face à l'accès aux ressources financières toujours plus compétitif, le CSRS n'a d'autre choix que celui d'une quête incessante de l'excellence et une parfaite maîtrise de ses charges. Il doit redoubler d'effort pour relever ce défi majeur. La force de ses ambitions, son expertise depuis plus de 60 ans et l'humilité de sa contribution le portent tous les jours à rechercher de partenariats pour le Développement Durable, ce qui constitue aujourd'hui l'essence de son activité.

Nous avons eu le privilège de visiter le CSRS in situ sous la conduite de son Directeur Général le Professeur **Inza Kone**, qui nous a brossé un état des lieux et expliqué les principaux dossiers en cours. Un aspect tout particulier a été mis sur la visite des laboratoires, en particulier celui de botanique, ainsi que de l'insectarium (élevage de moustiques, pour la lutte contre le paludisme).

La visite s'est conclue par un apéritif dînatoire où de fructueux échanges ont eu lieu avec les cadres et une partie des étudiants de l'institution. A noter que le CSRS déborde largement des frontières de la Côte d'Ivoire et permet à de jeunes chercheurs d'autres pays africains et d'outremer d'y étudier ou de s'y perfectionner.

Logé dans un cadre luxuriant, le CSRS avec ses anciens bâtiments ne paie pas de mine au premier abord, mais sous cette apparente torpeur se cache un réel joyau habité par des étudiants et chercheurs motivés, pour la plupart très jeunes et porteurs d'espoir pour l'Afrique scientifique.

Une belle découverte !

Rencontre avec une délégation des « Suisses de Côte d'Ivoire »

L'Amicale Suisse de Côte d'Ivoire est née il y a de nombreuses années, elle a même compté jusqu'à 160 membres dans les années huitante.

Le comité de l'Amicale Suisse prépare le calendrier des manifestations pour ses membres et les amis de la Suisse. Les principaux événements de l'Amicale Suisse sont l'Assemblée générale qui a lieu généralement en avril et sa désormais très célèbre soirée raclette. Des informations sur les manifestations organisées pendant l'année sont envoyées régulièrement par courrier électronique

L'Amicale Suisse se réunit tous les derniers mardis du mois à partir de 20 heures au restaurant WAWI à Cocody en face de l'Eglise St. Jean pour son traditionnel *Stammtisch*.

Grâce à la gentillesse de sa coordinatrice, **Mme Dähler**, contactée avant le départ de notre délégation, nous avons pu partager, au bar de l'hôtel Ivoire, un moment de convivialité avec une brochette de compatriotes vivant à Abidjan. Vaudois ou Confédérés, ils ont enrichi nos connaissances sur le pays et apporté un éclairage sur les réalités socio-économiques, mais aussi politiques de la Côte d'Ivoire. Un vrai moment de partage en toute simplicité avec beaucoup d'émotions de part et d'autre. La Suisse reste chère au cœur de ses expatriés et cette visite d'élus vaudois a été vraiment fort appréciée. Une riche expérience à rééditer lors d'une prochaine séance à l'étranger, si faire se peut.

Repas avec le responsable régional du CICR, le 11 juillet

Le jour du retour en Suisse, la délégation vaudoise a encore eu l'opportunité, avant de prendre son vol de nuit, de partager le repas de midi avec **M. Christoph Vogt**, vaudois et Chef de délégation régional du CICR, accompagné de son collègue, **M. Baptiste Rolle**, vaudois également. Ce moment d'échange nous a notamment permis de comprendre que la Côte d'Ivoire était relativement sûr et que la délégation régionale opérait également au Burkina Faso, où les problèmes sécuritaires sont bien plus importants.

XXXII^{ème} Assemblée Régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie Delémont, Jura, du 14 au 16 novembre

La section vaudoise de l'APF était représentée par une délégation emmenée par sa Présidente, **Laurence Cretegny**, ainsi que 2 autres membres : la députée **Martine Meldem** et le député **Daniel Trolliet**, Vice-Président de la section, accompagnés par **Yves Robert**, secrétaire administratif de la section.



De gauche à droite : Daniel Trolliet, Laurence Cretegny, Martine Meldem, Yves Robert

A l'invitation du Président de la section jurassienne de l'APF, **M. Pierre-André Comte**, une vingtaine de délégations ont participé à cette assemblée.

Les travaux ont d'abord abordé « **le droit à l'autodétermination des peuples comme principe juridique : état de la situation en Europe** ». Les exposés de deux experts des universités de Lausanne (Suisse) et de Louvain-La-Neuve (Belgique) ont permis à plusieurs sections de présenter la situation de leur pays.

L'Assemblée régionale s'est ensuite poursuivie par un riche et passionnant débat d'échanges d'expériences sur « **la démocratie directe et l'initiative citoyenne dans le processus législatif** », dont vous trouvez ici le texte de l'intervention de la Présidente de la section vaudoise, **Mme Laurence Cretegny** :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs en vos titres, grades et fonctions,

En Suisse, le droit d'initiative existe non seulement au niveau fédéral mais aussi au niveau cantonal (un canton est comparable à une région française mais avec encore plus de compétence) et communal. Dans les cantons, l'étendue de ces initiatives est souvent plus large qu'au niveau fédéral où l'initiative ne permet « que » la modification de la Constitution. En effet, plusieurs cantons prévoient par exemple « l'initiative législative » qui permet de demander l'introduction ou la modification d'une loi. Ce qui est le cas dans le Canton de Vaud, que je représente aujourd'hui et dont je vais vous présenter rapidement les diverses possibilités.

Trois types d'initiatives coexistent, elles diffèrent tant sur la forme que sur le fond :

l'initiative dite Parlementaire, l'initiative du Canton auprès de l'Assemblée fédérale et l'initiative dite Populaire. Quelques mots sur cette dernière qui est un objet émanant du corps électoral.

Toute demande d'initiative doit être annoncée au département en charge des droits politiques avant la récolte des signatures par au moins sept électeurs constituant son comité. Elle aboutit si 12'000 signatures, ou 18'000 en cas de demande de révision totale de la Constitution vaudoise, sont recueillies.

L'initiative populaire peut avoir pour objet :

- La révision totale ou partielle de la Constitution.
- L'adoption, la modification ou l'abrogation d'une loi ou d'un décret.
- L'ouverture de négociations en vue de la conclusion ou de la révision ainsi que la dénonciation d'un traité international ou d'un concordat, lorsqu'il est sujet au référendum facultatif ou soumis au référendum obligatoire.

Si vous traversez l'une de nos villes, il se peut que vous rencontriez des gens qui vous demandent de signer un document pour soutenir par votre signature une proposition de modification de notre Constitution ou de lois cantonales.

La récolte de signatures est sans doute l'aspect le plus emblématique de notre système politique. Le Parlement n'est pas seul à légiférer. Les citoyens ont la possibilité d'apporter leur pierre à l'ouvrage des lois et ils ne s'en privent pas ! Les votations sont cependant plus qu'un simple mécanisme d'adoption ou de contrôle des normes législatives. La démocratie directe a littéralement modelé le jeu des partis et les règles électorales.

Comme n'importe quel groupe ou minorité peut recourir au référendum ou à l'initiative populaire, le Gouvernement et le Parlement recherchent le consensus le plus large possible avant toute décision.

Aucune composante de la société civile ne doit avoir le sentiment d'être laissée sur la touche. Pour ce faire il existe différents types d'initiatives populaires dans le Canton de Vaud :

- a) Initiative tendant à la révision totale de la Constitution ;
- b) Initiative rédigée de toutes pièces tendant à la révision partielle de la Constitution ;
- c) Initiative conçue en termes généraux tendant à la révision partielle de la Constitution ;
- d) Initiative législative rédigée de toutes pièces ;
- e) Initiative législative conçue en termes généraux ;
- f) Initiative visant à l'ouverture de négociations en vue de la conclusion, révision ou dénonciation d'un traité ou concordat.

Les Suisses sont les champions toutes catégories de la démocratie directe !

Depuis un siècle et demi, ils se sont exprimés sur plus de 500 projets de portée fédérale et ont participé à des milliers de consultations cantonales et communales. Mais sur quoi les Suissesses et les Suisses votent-ils donc ? Les centres d'intérêt du corps électoral ont beaucoup évolué : il y a eu les grands dossiers économiques, puis les débats liés aux droits sociaux et les sujets environnementaux, notamment le nucléaire. Aujourd'hui, ce sont les transports, la fiscalité, la défense nationale, les assurances sociales, l'Europe, les questions de société et l'immigration, qui occupent le devant de la scène.

Les Suisses sont également très soucieux de leur cadre de vie, de la préservation des ressources naturelles du pays et de la protection de la nature ce qui fait que nous avons une pluralité d'initiatives qui sont déposées.

Nous tenons à votre disposition tous les documents complémentaires à ce bref exposé si vous souhaitez en connaître plus sur la « **La démocratie directe et l'initiative citoyenne dans le processus législatif** » dans le Canton de Vaud ».

Cette thématique a donné lieu à l'adoption de la résolution suivante :

« Pour une démocratie durable et innovante »

« CONSIDERANT que la démocratie doit nécessairement être fondée sur les droits de l'homme et les libertés, leur respect, leur protection, leur promotion et leur réalisation faisant partie du cadre essentiel d'une gouvernance réellement démocratique ;

RAPPELANT qu'au sens étymologique, la démocratie est le gouvernement par le peuple ;

SOULIGNANT que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est consacré en principe fondamental du droit international dans l'article premier de la Charte des Nations Unies ;

RELEVANT qu'en vertu de l'article premier de sa Charte, l'un des buts de l'O.N.U. est de «développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et de prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix dans le monde » ;

RAPPELANT que ce droit a des racines libérales et démocratiques, et qu'il est, comme les droits de l'homme, engagé dans un processus de réalisation dont le caractère impératif et la validité ont leur fondement dans la conscience internationale ;

PRETANT attention aux appels à la réforme démocratique qui se font de plus en plus entendre et à la défiance exprimée par les citoyens de plus en plus éduqués et connectés, à l'égard de la démocratie représentative ;

PERSUADEE qu'une plus grande implication citoyenne aux décisions politiques mènerait à un plus grand respect des institutions et d'autrui mais aussi augmenterait le sentiment d'appartenance à un Etat, à une Communauté ou à une Région ;

SOULIGNANT la nécessité que l'interface entre démocratie représentative et démocratie directe, participative et interactive doit être coopérative et non antagoniste ;

SOUCIEUSE de promouvoir des processus inclusifs et participatifs de nature à renforcer une gouvernance démocratique durable ;

L'Assemblée régionale Europe réunie à Delémont du 13 au 16 novembre 2019, INSISTE sur l'importance de la démocratie représentative ;

INVITE les parlements membres de l'APF :

- à oeuvrer à la restauration d'un lien de confiance avec les citoyens en faisant usage d'innovations démocratiques tant délibératives que participatives ;
- à améliorer la gestion des affaires publiques en menant des réformes centrées sur une plus grande implication des citoyens dans les décisions politiques, à travers leur intégration permanente dans les institutions existantes de la démocratie représentative et à travers le développement d'une véritable culture de la participation citoyenne;
- à réconcilier les jeunes avec la démocratie et ainsi devenir des écoles de la citoyenneté en accueillant la jeune génération pour lui apprendre l'intérêt de l'acte démocratique, de la nécessité du dialogue, de l'obtention d'une majorité autour d'un texte ;

INVITE les acteurs politiques à rechercher l'équilibre entre le centre et les communautés ou la périphérie en ayant pour dessein prioritaire la démocratisation et la pacification ».

Les sections présentes ont adopté à l'unanimité une série de recommandations sur *l'usage du français et la promotion du multilinguisme au sein des institutions européennes*, présentées par le Vice-Président de l'APF, **M. Bruno Fuchs**, député français, afin de répondre à « l'un des principaux enjeux auxquels est confronté la Région Europe » comme l'a rappelé **Jacques Krabal**, Secrétaire général parlementaire, dans son message :

RECOMMANDATIONS DE LA MISSION PARLEMENTAIRE

1. Exprimer une volonté politique forte :

- 1.1. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'UE doivent réaffirmer clairement leur attachement au multilinguisme dans les institutions européennes et leur ferme volonté de combattre l'hégémonie de l'anglais.
- 1.2. Ils doivent fixer l'objectif de réduire la part de l'anglais au sein des institutions européennes à 50 % d'ici trois ans et à 30 % d'ici à la fin du mandat de la prochaine Commission européenne.

2. Exiger le respect du droit :

- 2.1. Exiger le strict respect du règlement n° 1/158 qui définit 24 langues officielles et de travail dans l'UE.
- 2.2. Introduire un recours auprès de la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) pour non-respect du droit.
- 2.3. Dénoncer systématiquement les manquements.
- 2.4. Créer dans chaque Etat membre de la Francophonie un poste de conseiller chargé du suivi du respect du multilinguisme au sein des institutions.
- 2.5. Coordonner le réseau de suivi ainsi créé.
- 2.6. Créer un guichet unique pour recueillir les plaintes et manquements.
- 2.7. Créer un organe de contrôle chargé de veiller au strict respect du règlement (commissaire, vice-président, médiatrice ou autre en charge du multilinguisme).

3. Promouvoir le plurilinguisme au sein des organes, agences et programmes européens :

- 3.1. Encourager les personnels européens à s'exprimer et écrire en priorité dans leur langue maternelle.
- 3.2. Exiger de chaque institution européenne, dans un délai de trois ans, la mise en place d'un système de langues pivots sur le modèle mis en place à la CJUE.
- 3.3. Fixer des objectifs chiffrés de production des documents dans chaque langue et de traduction au prorata du nombre de locuteurs correspondants dans l'UE.
- 3.4. Imposer aux représentants officiels de s'exprimer dans leur langue maternelle.
- 3.5. Exiger des eurodéputés qu'ils s'expriment dans leur langue et interrogent les futurs commissaires européens sur leurs capacités linguistiques et leur volonté de mettre en oeuvre le plurilinguisme.
- 3.6. Redonner dans le programme Erasmus+, devenu un outil d'apprentissage de l'anglais, une place significative à l'apprentissage des langues de l'UE.

- 3.7. Augmenter les budgets de traduction et d'interprétation des institutions européennes.

4. Faire du français langue d'intégration une langue à usage professionnel dans les institutions européennes :

- 4.1. Exiger le maintien du plurilinguisme dans les concours EPSO.
- 4.2. Utiliser le levier de la formation linguistique pour doter le français langue d'intégration d'une dimension professionnelle.

5. Mobiliser l'OIF et l'APF :

- 5.1. L'OIF doit faire de la lutte contre l'anglicisation sa priorité.
- 5.2. Structurer un groupe de pression politique, diplomatique, médiatique et économique au sein des institutions européennes.
- 5.3. Mettre en oeuvre le plaidoyer d'Erevan.
- 5.4. Organiser un événement francophone majeur à Bruxelles.

6. Définir une stratégie européenne du multilinguisme :

- 6.1. Dresser un état des lieux de l'application du règlement n° 1/1958.
- 6.2. Organiser un débat public transparent sur la politique linguistique de l'UE.
- 6.3. Etablir une stratégie pour une nouvelle politique du multilinguisme en Europe.

7. Redéfinir le projet européen sur la base du multilinguisme :

- 7.1. Retrouver l'europhisme du projet européen implique le multilinguisme.
- 7.2. Mener toute discussion ou négociation avec les pays tiers dans leur langue si celle-ci est langue officielle de l'UE.
- 7.3. Arrimer l'Afrique, réservoir de la Francophonie, à l'Europe.
- 7.4. Lancer ou promouvoir une chaîne francophone à destination de l'Afrique.
- 7.5. Créer une banque eurafricaine de développement.

A la veille du cinquantenaire de la Francophonie, la ville de Delémont a par ailleurs inauguré la place de la Francophonie, en présence de plusieurs autorités cantonales.

Enfin, **M. Jean-Paul Wahl** a remis son mandat de la Région Europe à **M. Jean-Charles Luperto** (Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) en sa qualité de nouveau de Chargé de mission Europe de l'APF.

A l'issue de la réunion, la section jurassienne a décoré **Mme Marie-José Béguelin** (Professeur honoraire de linguistique française à l'Université de Neuchâtel, ancienne présidente de la Délégation à la langue française) et **M. Jean-Pierre Molliet** (Vice-Président de l'UPF (Union internationale de la presse francophone) de 2014 à 2018), et président de l'Association suisse des

journalistes francophones, au titre de Chevalier de l'Ordre de la Pléiade. Par ailleurs, La section suisse a décoré **M. Pierre-André Comte** au titre d'Officier.

Divers

1) A l'issue de l'Assemblée Régionale Europe de Sarajevo, en octobre 2017, il a été décidé d'opérer un changement de présidence de la section Vaud à mi-législature 2017-2022. Dès lors, la présidence de la section sera reprise dès janvier 2020 par le Vice-Président actuel, **M. Trolliet**. Quant à la Présidente actuelle, **Mme Cretegny**, elle reprendra la fonction de Vice-Présidente.

2) Le 30 octobre 2019, la section suisse à l'APF a tenu une séance extra muros au sein de notre Parlement. Ce fut ensuite avec grand plaisir qu'une petite délégation de la section vaudoise a partagé un repas avec ses homologues des chambres fédérales à la Buvette du Parlement.

3) Mme la Présidente adresse ses remerciements au Secrétaire administratif, **M. Robert**, pour son accompagnement toujours très professionnel.

La Présidente de la Section Vaud de l'APF 2017-2019 :

Laurence Cretegny, députée

Bussy-Chardonney, août 2020

Annexe : contribution au questionnaire sur les « *Centres d'accueil du public, existants ou en projet, dans les parlements de l'espace francophone* »

A l'attention des Présidentes et Présidents de sections de l'APF
Copie aux Secrétaires administratives et administratifs

Suite à la rencontre entre le Président de l'APF, **M. François Paradis**, et le Président de l'Assemblée nationale française, **M. Richard Ferrand**, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, des questions relatives aux centres d'accueil du public existants, ou en projet, dans les parlements de l'espace francophone.

Questionnaire

Préambule : le Parlement vaudois, construit en 1803, a brûlé en 2002, lors de travaux de rénovation. C'est en 2014 qu'une reconstruction sur le même site a débuté, en conservant d'importantes parties du bâtiment historique qui ont pu être restaurées et intégrées dans le nouveau projet. L'inauguration du nouveau Parlement s'est déroulée le 14 avril 2017, et la première séance plénière s'y est déroulée en mai de la même année.

1. Votre assemblée dispose-t-elle actuellement d'espaces dédiés à l'information sur le Parlement et son activité, à des expositions, permanentes ou temporaires, à l'accueil du public pour des débats ?

Il n'y a pas à proprement parler d'espaces d'expositions, même si la configuration du bâtiment pourrait le permettre, mais plusieurs éléments d'ordre historique sont répartis dans l'enceinte du bâtiment. Concernant les activités, elles sont presque exclusivement destinées aux député-e-s (présentation d'associations professionnelles à l'attention des député-e-s, en bordure de séance plénière, avant tout en lien avec les produits du terroir, entre 4 et 5 fois par année).

Les séances plénières sont ouvertes au public. Une tribune du public peut ainsi accueillir une cinquantaine de personnes. Aucune inscription préalable n'est requise, seule une pièce d'identité doit être présentée au personnel responsable d'assurer la sécurité.

2. Existe-t-il actuellement des projets de votre assemblée dans ce domaine ? Rien de plus n'est actuellement prévu.

3. Si ce type d'espace existe : quel type d'information y est-il diffusé ? Est-elle plutôt institutionnelle ou patrimoniale

Comme mentionné à la question n° 1, il n'y a pas d'espaces d'expositions, mais nous éditons chaque année une brochure qui couvre l'année parlementaire. On y trouve l'historique du Parlement (aussi bien patrimonial qu'institutionnel) ainsi que des explications sur son fonctionnement. Par ailleurs, il existe une présentation qui est utilisée essentiellement par la présidence du Parlement, lorsqu'elle accueille des visiteurs en bordure de séance plénière (associations ou sociétés diverses : sportives, économiques, etc...), environ une dizaine de fois par année parlementaire. Ces présentations sont généralement accompagnées d'une visite du Parlement. Enfin, en complément, il existe sur le site internet du Parlement, un long chapitre avant tout destiné aux député-e-s, mais qui reste public, permettant d'aborder toutes les thématiques des travaux parlementaire :

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/guide-des-depute-e-s/>

4. Y a-t-il dans cet espace des lieux de débats, de rencontres, d' « ateliers démocratiques » ? Accueille-t-il des expositions, permanentes ou temporaires ? Sur quels thèmes ? Non. Par contre, la salle plénière ainsi que d'autres espaces du Parlement (salles de commissions parlementaires, buvette), peuvent être loués (sociétés externes à l'Administration cantonale) ou prêtés (services de l'Administration cantonale), sur décision du Bureau du Grand Conseil. Un règlement d'utilisation est publié. (en 2018, il y a eu 22 décisions de prêt de la part du Bureau pour des entités cantonales et 50 pour des entités externes). Une dizaine de fois par année la salle plénière est réservée pour la Cérémonie d'accueil des nouveaux collaborateurs-trices de l'Etat.

5. Quel usage y est-il fait des outils numériques ?
Aucun, si ce n'est la présentation mentionnée à la question 3.

6. Y'a-t-il des évènements et/ou des espaces particuliers consacrés à la jeunesse et/ou aux scolaires ?

Nous organisons chaque année, en collaboration avec le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), le « Parlement des filles » dans le cadre de la journée « Oser tous les métiers ». Il s'agit là d'une occasion unique pour 120 jeunes filles en âge de scolarité (entre 9 et 12 ans), de siéger dans notre Parlement, sous la conduite de la présidence du Grand Conseil en charge et de plusieurs député-e-s. Elles débattent, amendent et votent sur trois thèmes choisis par les organisateurs parmi tous ceux proposés par les jeunes filles lors de leur inscription. Leurs décisions font ensuite l'objet d'un courrier officiel adressé à l'Exécutif, qui a charge de répondre. Cet évènement connaît chaque année un énorme succès !

Par ailleurs, il existe, dans le canton de Vaud, une Commission des jeunes, qui siège une ou deux fois par an dans le Parlement : <https://cdj-vaud.ch/>.

Il faut encore mentionner les visites et présentations du fonctionnement du Parlement aux apprenti-e-s de l'Etat, entre 4 et 5 fois par année, sur inscription et, donc, sur base volontaire. Chaque session compte une vingtaine de participant-e-s.

Enfin, nous accueillons de nombreuses classes à la tribune du public, tout au long de l'année. Certaines sur inscription, d'autres non. Dans la mesure du possible, nous essayons de leur consacrer un moment pour un échange.

